



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 28
- présents : 25
- pouvoirs : 0
- ayant pris part au vote : 25

DELIBERATION N° 2010/08

L'an deux mil dix, le samedi 16 janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la "Communauté de Communes du Plateau de BREZOLLES" s'est réuni suivant convocation du 11 janvier 2010 dans la salle du Grenier à Sel à Brezolles, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORAND, Président.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MARIE et M. Jacques René MARIE (suppléant) (BEAUCHE) – M. Hubert HERIOT, M. Loïc BARBIER et M. Roland GAUTIER (suppléant) (BREZOLLES) – M. Jean-Paul SORAND et M. Philippe BOURGEON (CHATAINCOURT) – M. Guillaume BARAT et M. Michel TETON (LES CHATELETS) – M. Gérard PERIGAULT, M. Jean-Paul AMELOT (suppléant) et M. Pascal ROUX (suppléant) (CRUCEY VILLAGES) – M. Stéphan DEBACKER et Mme Brigitte VACHERON CROBE (suppléante) (ESCORPAIN) – M. Jean-Luc BOISNARD et M. Pascal GARNIER (FESSANVILLIERS) – Mme Françoise GUILLEMET, Mme Adeline BARD et M. Eric GUERRIER (LAONS) – Mme Blandine TIREL et M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) – M. René COOLEN et M. Alain MASSOT (PRUDEMANCHE) – M. Richard BARAOU (suppléant) (REVERCOURT) – M. Patrice CHERON (suppléant) (ST LUBIN DE CRAVANT).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Laurent AUGRAS.

Objet : Position de la Communauté de Communes du Plateau de Brezolles sur le devenir de la RN154

Le Plateau de Brezolles, Communauté de Communes rurales situées autour du Chef lieu de canton de Brezolles, **est composé de 12 communes : Beauche, Brezolles, Chataincourt, Crucey-Villages, Escorpain, Fessanvilliers, Laons, La Mancelière, Les Chatelets, Prudemanche, Revercourt, Saint Lubin de Cravant** à vocation agricole prépondérante. Ces communes regroupent une population de 4600 habitants, dont **une part très importante des actifs travaille dans les agglomérations de Saint Lubin des Joncherets – Saint Rémy sur Avre, Dreux, et de plus en plus en région parisienne.**

De plus, sur place, un tissu d'activités économiques se développe dans les localités et en particulier dans **la zone d'activités de Brezolles dont l'extension est à l'étude.**

L'axe RN154 - N12, qui est situé en bordure de son territoire, **constitue la voie essentielle de désenclavement** pour sa population en **direction de Dreux, Chartres et au-delà Rouen, Orléans** – la capitale de notre région - et **Paris** qui est distante d'un peu plus de 100 kms (à une heure trente environ par la route).

Le territoire de cette communauté est donc directement concerné par le projet d'aménagement de la RN 154 dont la réalisation a été différée, dans notre secteur, depuis plus de 30 ans, faute d'accord des collectivités directement impliquées.

Aujourd'hui :

- * **l'augmentation du trafic,**
- * **les problèmes de nuisances et de pollution,**
- * **la croissance des accidents dans la traversée des agglomérations,**

rendent nécessaires la mise en œuvre de solutions qui doivent cependant :

- * **minimiser les impacts sur l'environnement,**
- * **prendre en compte le foncier agricole concerné** qui devrait faire l'objet d'un remembrement d'importance.

Communauté de Communes du Plateau de Brezolles

Siège : Rte de Nonancourt - 28270 Brezolles
Bureaux/adresse postale: 10 av du Général de Gaulle - 28270 Brezolles
Tél.: 02.37.48.29.91 – Fax : 02.37.62.49.04
cdcplateaubrezolles@wanadoo.fr

Dans le contexte de la réalisation d'une voie express ou d'une autoroute sous concession, la Communauté souhaite que son territoire :

- × **ne soit pas marginalisé et enclavé mais au contraire, profite de cet équipement routier de proximité par l'aménagement d'accès à hauteur de Saint Lubin des Joncherets et de la Pyramide, à proximité de Vert-en-Drouais sur l'actuelle N12**, en contrepartie des nuisances qu'entraînerait cette réalisation sur son secteur – Escorpain et éventuellement Chataincourt –,
- × bénéficie **d'aménagements des itinéraires secondaires de proximité de la nouvelle voie autoroutière**, qui ne manqueraient pas d'être empruntés par de nombreux véhicules (dont les poids lourds) en cas d'autoroute payante,
- × bénéficie de la **gratuité d'utilisation dans la traversée de l'Eure et Loir**, qui constitue la **principale desserte des lieux de travail de la population** et des activités économiques.

Enfin, de façon plus globale, notre Communauté qui est partie intégrante du Pays Drouais, souhaite que ce vaste territoire de 110 000 habitants, aux franges de l'Île de France, dispose d'axes de circulation structurants et efficaces :

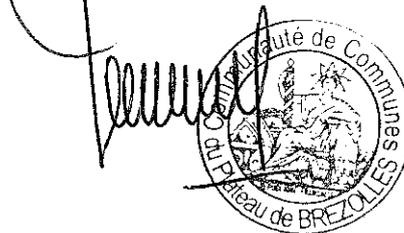
- × **Rouen, Evreux, Dreux, Chartres, Orléans,**
- × **Paris, Dreux, Chartres, Orléans.**

Aussi, **l'aménagement projeté de la RN154 entre Nonancourt et Allaines est déterminant pour l'avenir de notre pays. Par contre la réalisation, en deux fois deux voies, limitée au tronçon Allaines-Chartres, serait génératrice d'un déséquilibre inacceptable entre le Nord et le Sud du Département d'Eure-et-Loir**, tant en matière de développement économique qu'au niveau de l'efficacité des déplacements de population.

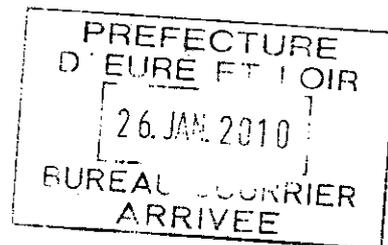
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

↳ **CHARGE M. le Président de transmettre par écrit cette position à la Commission particulière du débat public sur le devenir de la RN 154.**

Le Président,
M. Jean-Paul SORAND



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.



Communauté de Communes du Plateau de Brezolles

Siège : Rte de Nonancourt - 28270 Brezolles
Bureaux/adresse postale: 10 av du Général de Gaulle - 28270 Brezolles
Tél.: 02.37.48.29.91 – Fax : 02.37.62.49.04
cdcplateaubrezolles@wanadoo.fr

